Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260526-2026_038-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-038

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.04.11 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 216 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le projet d'animation culturelle au Complexe du Sabot d'Or pour la saison 2026-2027,

DECIDE

Article 1 : D'acquérir auprès de l'association Ahi No Mas, une représentation du spectacle intitulé "JAZZ MAGIC", le vendredi 5 février 2027 à 16h et à 20h30. Cette représentation aura lieu au Complexe du Sabot d'Or.

Article 2 : La salle de spectacle sera mise à disposition de l'artiste et des techniciens le vendredi 5 février 2027 à partir de 8h00. Le démontage et le rechargement seront effectués aussitôt après la représentation.

Article 3 : Le coût de la présentation s'élève à 2 855,96 € TTC.

Article 4 : Les tarifs de location des places sont fixés à :

Tarif plein : 14 €
Tarif CE : 13 €
Tarif réduit : 11 €
(enfants, scolaires, étudiants, Pass cuture, demandeurs d'emploi, résidants des foyers logements du CIAS)
Tarif abonné : 12 €
Tarif "sortir" : 4€

Article 5 : Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles, Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen, seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notification au représentant de l'association Ahi No Mas.

Fait à Saint-Gilles, le 26/05/2026
Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)

Publiée le : 28 MAI 2026